



**Pour tous les
ressortissants
agricoles**



**Danger immédiat
Extrême Urgence
Faire le 15
Ou le 112 à partir d'un portable**
Accès direct au SAMU
qui déclenche le dispositif d'urgence

**Souffrance exprimée
Orienter vers Agri'écoute
09 69 39 29 19**
Ecoute immédiate, confidentielle
et anonyme .24h/24

**Signalement
systématique à la
cellule**

(A minima : Nom, Prénom, Lieu d'habitation)

Pour tous les acteurs en externe
(Élus de l'échelon local, Chambre d'Agriculture,
Fédération...) signalement via la boîte mail :
preventionsuicide@msa75.msa.fr

Pilotée par l'Action Sanitaire et Sociale, la cellule est une équipe composée de :
Médecin Conseil, Médecin du travail, Conseiller en Prévention des Risques
Professionnels, Travailleur social, et de Responsables des services de Protection Sociale.
Elle intervient en pluridisciplinarité avec des partenaires extérieurs (psychologues,
Chambre d'Agriculture, syndicats professionnels...)